



(La séance est ouverte à 17 heures 10 par Madame ANDRIEUX, Vice-présidente du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur)

Madame ANDRIEUX.- Je suis heureuse, avec mon collègue et ami Garo HOVSEPIAN, qui nous reçoit, une fois de plus, dans ses murs, de vous présenter, avec le Directeur, Monsieur MASSIERA, l'état d'avancement du dossier de construction du futur lycée de Saint-Mitre, à l'occasion de cette deuxième réunion de notre Comité de pilotage. Je vous rappelle que celui-ci fait partie intégrante de la démarche de démocratie participative, si chère au Président de la Région, Michel VAUZELLE, qu'il a souhaité mettre en œuvre au sein de la compétence régionale majeure que représentent les lycées.

Je remercie chacune et chacun des membres du Comité de pilotage pour leur investissement dans ce projet, les anciens comme les nouveaux réellement élus, les habitants, les parents d'élèves, les membres de la communauté éducative, les élus locaux, ainsi que Mesdames et Messieurs les élus qui nous rejoindront dans quelques instants.

Je remercie aussi tous les acteurs de terrain qui se sont investis dans les démarches et réunions devant obligatoirement accompagner l'installation d'un équipement de cette importance. Je vous rappelle qu'il est de l'ordre de 40 M€.

Lors de notre dernière réunion, en novembre 2007, vous aviez pris connaissance du pré programme d'architecture du lycée, et nous avons discuté longuement de la structure pédagogique proposée par le rectorat d'Aix-Marseille. Vous aviez exprimé votre souhait de doubler la filière STSS. Celui-ci a été pris en compte. Ainsi, le futur lycée de Saint-Mitre proposera de l'enseignement général, technologique et professionnel, avec des Baccalauréats S, L, ES, STL, STSS et deux BTS, dont un en analyses biologiques. La section d'enseignement professionnel développe la filière de l'industrie des procédés, et plus spécifiquement des métiers de l'eau.

Aujourd'hui, le programme d'architecture est finalisé, de même que l'analyse environnementale du site. Il va vous être présenté par Monsieur François KLOTZ, du Cabinet Temps modernes, et Madame Mélanie GUERGEN, du Cabinet CSD Azur, pour la partie concernant l'analyse du site et les préconisations environnementales. Cette dernière partie représente, en effet, un élément majeur du programme et une exigence que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur applique à toute construction de lycée. Vous verrez d'ailleurs que, pour le lycée de Saint-Mitre, l'accent est mis notamment sur les énergies, avec l'utilisation des énergies renouvelables (bois, photovoltaïque et solaire thermique).

Mais avant de laisser la parole à nos programmistes, qui rentreront dans le détail, tout à l'heure, je voudrais vous rappeler quelques-unes des étapes majeures qui se sont déroulées depuis notre dernière rencontre. Notamment en matière d'acquisition par la Région du foncier nécessaire à la construction du lycée. Je tiens à rassurer tout le monde, la parcelle d'une superficie de 28 975 mètres carrés nous a été mise à



disposition par la Ville de Marseille par cession gratuite, le 4 janvier 2007. L'acte d'acquisition par la Région d'un terrain complémentaire de 11 763 mètres carrés auprès de l'État est en cours de publication au Registre des hypothèques. Enfin, la proposition d'acquisition par la Région d'un terrain complémentaire, d'une superficie de 1 486 mètres carrés, appartenant au Conseil général, a été acceptée par courrier en date du 7 mars 2008. Ce qui, au total, nous permet de construire un lycée sur un terrain de plus de 4,2 hectares, soit 42 224 mètres carrés.

Enfin, de nombreuses réunions techniques se sont tenues entre le Conseil général, la Ville de Marseille, la Communauté urbaine, la RTM et la Mairie de Secteur, afin que toutes les réponses en matière d'équipements induits soient apportées en temps utile, et précisément en ce qui concerne la desserte routière et en transports en commun de l'établissement, l'aménagement de pistes cyclables, la liaison avec la commune d'Allauch, et l'élargissement de l'avenue des Pâquerettes.

Une toute prochaine réunion, avec la Direction des Routes du Conseil général, étudiera la réalisation d'un rond-point situé au sud de la parcelle, qui permettrait aux transports en commun d'effectuer les rotations en dehors de la zone foncière du lycée.

La réunion va donc se poursuivre par la présentation du programme général finalisé, ainsi que l'analyse environnementale. Puis, nous préciserons les prochaines étapes, à la fois dans la procédure de construction, mais aussi les rendez-vous au sein du Comité de pilotage, au fur et à mesure de son avancement.

Monsieur KLOTZ.- Très rapidement un petit rappel. En novembre 2007, nous vous présentions les études préalables et le pré programme, avec une pré qualification du programme fonctionnel et dimensionnel. Aujourd'hui, nous vous présentons le programme avec, en particulier, la présentation d'une nouvelle personne intervenant dans les études, en l'occurrence Madame GUERGEN, qui travaille sur tout ce qui est prescriptions environnementales, assistance à maîtrise d'ouvrage pour la qualité environnementale.

Une étude de faisabilité est en cours de finalisation. L'établissement du programme environnemental fonctionnel et dimensionnel est quasiment abouti aujourd'hui. Est également en cours d'élaboration le programme technique détaillé. La différence entre le programme général et le programme technique détaillé, c'est essentiellement l'intégration de performances techniques et de spécificités d'équipement local par local, qui apportent des éléments complémentaires pour le travail de la maîtrise d'œuvre.

Nous passons sur des informations concernant le site, et je laisse la parole à Mélanie GUERGEN.

Madame GUERGEN.- En préambule, je me présente : je fais partie du Cabinet CSD Azur, qui a été mandaté comme assistant à maîtrise d'ouvrage sur la qualité environnementale du projet. La mission consiste à fixer les objectifs environnementaux, s'assurer de leur bonne intégration au cours de toutes les étapes de la construction, durant le chantier, et durant 2 ans après la réception du bâtiment, pour



vérifier la bonne atteinte de ces objectifs et, éventuellement, recadrer un peu les choses dans le cas de non atteinte.

En ce qui concerne l'analyse du site, je distingue quelques grands thèmes, en faisant ressortir les atouts et les contraintes environnementales du site.

Le site et son environnement :

On constate une desserte possible en transport en commun. On reviendra sur le projet de création d'une ligne de bus propre à la réalisation de la ZAC. En matière de desserte routière, on a un réseau existant tout à fait convenable.

- Les atouts du site:

Une qualité écologique assez remarquable. Un relevé des espèces, flore et faune, est en cours. Des prescriptions environnementales en découleront.

Nous avons aussi un site qui est assez remarquable au niveau des vues.

La ZAC des Hauts de Sainte-Marthe possède ses propres atouts. Vous voyez le lycée complètement à droite. Il existe un projet de création d'une RD4d et de lignes de bus, en particulier la ligne qui va passer vraiment à proximité du site et qui relie la gare d'échanges de Sainte-Marthe à la station de métro La Rose.

J'insiste encore une fois sur les prescriptions environnementales très axées sur la préservation du paysage, sur la rationalisation du foncier et les règles de hauteur. Cela fait partie de la charte d'environnement de la ZAC. La priorité est vraiment donnée aux espaces verts et à la préservation de la biodiversité.

- Des contraintes :

L'existence de l'église à proximité, qui entraîne des servitudes pour l'entretien de celle-ci et par rapport à la vue.

La présence de deux thalwegs sur le terrain. L'écoulement des eaux à ne pas perturber et aussi une inconstructibilité sur ces thalwegs.

La présence de villas dans le proche voisinage.

- Concernant le climat :

Nous sommes en climat méditerranéen. Nous avons une période de chauffe assez réduite, ce qui induit des consommations de chauffage également réduites. Une amplitude de température jour/nuit très élevée, de 10°, que l'on va pouvoir mettre à profit dans la construction : profiter en été de la fraîcheur de la nuit, la stocker et la restituer le jour, dans la mesure du possible.

En termes de contraintes, on a une pluviométrie assez moyenne, des vents dominants : le mistral et un vent du sud-est auquel il faut penser.

Une température moyenne élevée d'avril à septembre, c'est-à-dire l'été, mais aussi en mi-saison. On s'assurera aussi du confort en mi-saison.



Du point de vue des risques naturels, technologiques et sanitaires, nous sommes dans une zone de sismicité faible, une activité en radon très faible, une qualité de l'air bonne et pas de nuisances sonores particulières.

En revanche, au niveau des contraintes : un sol argileux, c'est-à-dire un risque de retrait. Nous sommes en risque moyen. Une étude complémentaire devra être faite. Un risque d'inondation identifié sur la rue des Pâquerettes. Et des pics d'ozone en été, mais c'est propre à la région et à toutes les villes qui connaissent un trafic routier important.

Les disponibilités énergétiques :

Elles concernent surtout les énergies renouvelables. En atout, nous avons un rayonnement solaire très élevé, c'est-à-dire la possibilité de recourir aux énergies renouvelables de manière rentable ; un réseau gaz disponible ; et une filière bois en développement sur la région. On commence à trouver beaucoup de projets qui ont recours au bois.

En contraintes : les masques solaires, c'est-à-dire que l'on va avoir des ombres portées sur le terrain parce qu'il y a de très forts dénivelés, et les arbres vont porter de l'ombre. Cela doit être pris en compte pour l'implantation de capteurs solaires. En revanche, ils peuvent être mis à profit d'une autre manière pour créer des espaces ombragés.

Monsieur KLOTZ. - Entre le point haut, qui se situe au niveau de l'entrée de l'église, et le point le plus bas du terrain, qui est tout à fait à la pointe sud-ouest, il y a un dénivelé d'un peu plus de 15 mètres.

Ces photos sont là pour montrer l'environnement immédiat de l'établissement futur, qui sont donc des éléments à prendre en considération de manière non négligeable dans la conception du projet.

On se rend compte que l'on a un contraste entre l'environnement immédiat, qui se trouve à l'ouest et au nord du site, c'est-à-dire sur le pourtour de la rue des Pâquerettes, et l'environnement du reste du terrain. Là, dans la continuité de l'église et ensuite, les vues qui sont plutôt sud et sud-est où l'on a un terrain relativement peu occupé, avec en particulier une bande qui va permettre la réalisation de la nouvelle voie RD4d. Un environnement qui est donc très vert, avec peu d'habitat ou de l'habitat plus lointain, qui doit permettre l'aménagement de l'ensemble du site avec une certaine qualité paysagère.

L'environnement urbain, en termes d'atouts : à proximité, de nombreux équipements sportifs, dont le plus proche est le stade de La Batarelle qui est à environ 1 Km/1,2 Km, avec une liaison par une sente relativement facile.

Dans l'environnement relativement proche aussi : le stade et la piscine de Château-Gombert. À savoir que la piscine n'est ouverte qu'en période d'été, donc pas forcément utilisable pleinement par l'établissement.

Un petit peu plus loin : le plateau sportif Château-Gombert, à 2,9 kilomètres.



Sur le sud : un certain nombre d'autres équipements qui sont peut-être plus proches et, en tout cas, plus facile d'accès : notamment le stade Merlan et le plateau polysports Les Oliviers.

Le gymnase La Rose, le plateau sportif et piscine de Malpassé sont accessibles également.

Les règles d'urbanisme :

Nous nous trouvons dans la zone UZMd du Plan local d'urbanisme de la commune de Marseille. Il n'y a pas de très grosses contraintes à l'implantation d'un établissement recevant du public. Il y a des reculs sur les limites séparatives ou les limites par rapport au domaine public, c'est-à-dire par rapport aux voiries, qui sont relativement faibles : 3 mètres minimum ou 5 mètres par rapport à l'axe de la voirie, quand on a une voirie relativement étroite. C'est le cas, par exemple, sur la rue des Pâquerettes. Nous verrons après qu'il y a un projet d'élargissement de cette rue des Pâquerettes.

La limite séparative, c'est la limite avec des tiers et non pas avec le domaine public. Ce sera le cas, par exemple, au nord, avec une parcelle de terrain de 2 000 mètres carrés qui reste une parcelle privative. C'est une limite séparative, à cet endroit-là. Il y a aussi la limite séparative avec l'église. Mais, nous verrons qu'il y a un recul de 6 mètres, qui est une bande non constructible tout autour de l'église, pour la préservation du confortement de l'église et de la plate-forme d'accès à l'église. Et également pour préserver la servitude de réseau : des pluviales de l'église se déversent sur le site du lycée. Elles seront reprises bien évidemment dans le cadre du projet.

$H = L$: cela signifie que la hauteur du bâtiment doit être égale à la distance de ce bâtiment par rapport à un autre bâtiment ou par rapport à une limite séparative. Ce n'est pas très contraignant non plus.

La hauteur maximale de constructibilité sur le terrain est de 12 mètres. Dans la mesure où le terrain est en pente, la hauteur de 12 mètres est mesurée au droit de la construction. Cela veut dire que, globalement, on peut avoir un ensemble bâti supérieur à 12 mètres si cet ensemble bâti se développe sur la pente.

Les règles de sécurité usuelles :

Bien entendu l'accessibilité aux pompiers, etc. Il n'y a pas de contraintes majeures.

Il n'y a pas de COS applicable non plus sur la parcelle pour un équipement public. Le COS, c'est la proportion de surface hors œuvre constructible par rapport à la surface totale de la parcelle.

Quelques règles complémentaires :

En termes de stationnement, pour un équipement de ce type, c'est l'équivalent d'une place de stationnement par 100 mètres carrés de SHON. Et pour les espaces verts, il faut préserver au moins 30 % de la surface d'assiette, c'est-à-dire de la surface totale du terrain, en espaces verts.



Ce n'est pas très contraignant. Je pense que les maîtres d'œuvre, les architectes, auront tout le loisir de respecter sans difficultés ces règles d'urbanisme.

Quelques servitudes : j'en ai évoqué quelques-unes, tout à l'heure.

Sur la rue des Pâquerettes, il y a une emprise réservée pour élargissement de la voirie municipale. Je crois que l'on est à environ 10 mètres, aujourd'hui, de largeur d'emprise municipale, et on passerait à 15 mètres. Ce n'est pas tout à fait la même largeur sur la totalité de l'emprise de la voirie, mais cela revient à peu près à 15 mètres de largeur de voirie, globalement. Cela veut dire qu'aujourd'hui, sur le terrain destiné à la réalisation du lycée, il y a une bande de 5 mètres sur le pourtour, dans la continuité de la rue des Pâquerettes, qui est réservée, donc inconstructible, qui reviendra dans le domaine public, pour l'élargissement de la rue des Pâquerettes.

Nous avons proposé, éventuellement, la création d'une contre-allée - c'est quelque chose qui est écrit dans le programme - si le lycée est accessible depuis cette rue des Pâquerettes. Nous avons, dans le cadre du programme, suggéré la possibilité de limiter l'accès sur la rue des Pâquerettes, mais d'avoir quand même la possibilité d'un accès sur cette rue.

Au niveau de l'église, il y a une zone *non aedificandi* de 6 mètres sur la façade ouest, et sur le retour au sud, pour la protection du confortement. Cette protection de confortement est sur une bande de 3 mètres, et il y a une bande de 3 mètres complémentaires qui doit être circulable, ce qui amène à une bande de 6 mètres, de manière à ce que des engins puissent accéder pour l'entretien de l'église.

Et donc, les pluviales : nous avons trois canalisations enterrées et bloquées dans un ouvrage maçonné qui déversent sur le site. Elles seront reprises également dans le cadre du projet.

La présence de deux thalwegs : risque d'inondation relativement faible le long de la rue des Pâquerettes. Un thalweg est nord/sud, qui coupe à peu près le terrain dans sa moitié, pour lequel il y aura une attention particulière pour laisser l'écoulement de l'eau naturelle sur le terrain.

Et le deuxième thalweg est plutôt nord-ouest/sud-est, et il est tout à la pointe du terrain, il n'est donc pas contraignant.

Il n'y a pas de servitude archéologique, pas de servitude de monuments historiques. Nous avons un terrain relativement peu contraignant aussi de ce point de vue-là.

INTERVENTION.- Vous avez fait des sondages ?

Monsieur KLOTZ.- Non. C'est un avis du SRA (service régional d'archéologie) qui nous informe qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter sur ce site.

Le tènement, c'est-à-dire la surface nécessaire à la construction : la parcelle Ville mise à disposition gratuitement, la parcelle État dont l'acquisition est en cours d'information aujourd'hui, et la parcelle du Conseil général des Bouches-du-Rhône. Il y a cette parcelle triangulaire et ce tout petit bout de triangle, qui fait partie de la parcelle du Conseil général. Les choses sont en cours également aujourd'hui.



INTERVENTION.- Est-ce que le drainage du terrain sera affecté par les structures ?

Monsieur KLOTZ.- Bien entendu. Cela veut dire qu'il y aura un calibrage des zones étanchées dans le cadre du projet, qui nécessitera la prise en compte de cette zone en équivalent ruissellement, pour les reprendre et les renvoyer sur des écoulements naturels.

INTERVENTION.- Il y aura un système de bassin de rétention ?

Monsieur KLOTZ.- Ce sera vraisemblablement cela qui sera mis en place.

Le dimensionnement :

Nous rappelons un effectif théorique à 1 098 élèves, avec une évolution par rapport à la présentation que vous aviez eue en novembre, puisque le rectorat a apporté une petite évolution sur la filière technologique, comme l'a rappelé Madame la Vice-présidente. Nous sommes aujourd'hui à 595 élèves en filière générale, 380 en technologique, toujours 123 en filière professionnelle, l'évolution portant sur le doublement de la première et terminale STSS.

Avec une particularité : sur la filière professionnelle, il y a un CAP agent de l'eau et un Bac pro industrie des procédés, qui sont calibrés à une division de groupe, c'est-à-dire une demi-classe. Nous avons, par souci de sécurité, calibré les locaux de cette filière sur une division complète, et non pas sur la demi-division, pour permettre une évolution possible dans l'avenir.

L'autre particularité de la structure pédagogique est qu'il y a un deuxième post-Bac, BTS à déterminer. C'est encore prématuré par rapport à la construction de l'établissement. Et, dans le cadre du programme, nous avons calibré ces locaux de BTS dans le cadre d'un BTS SP3S, qui est la continuité des premières et terminales STSS.

Évidemment, là on prend une hypothèse que cette structure pédagogique puisse se développer dans ce sens-là. Nous avons, a priori, pris l'hypothèse la plus contraignante en termes de locaux. S'il ne s'agit pas d'un BTS SP3S, on aura tout le loisir de le transformer, on aura des locaux suffisamment dimensionnés.

Vous voyez l'évolution au niveau du Bac STSS, qui était à deux divisions de 35 élèves pour 70 au total, qui passe à quatre divisions de 35 élèves, 140 au total, dont deux premières et deux terminales. Le reste est inchangé. La structure pédagogique passe globalement de 1 028 à 1 098 élèves.

Les besoins en surfaces de l'ensemble de l'établissement :

Nous avons défini l'ensemble des établissements sous la forme de trois grands ensembles fonctionnels :

- Accueil et vie scolaire : toutes les fonctions publiques du lycée, hors les fonctions d'enseignement.
- L'enseignement, comprenant le CDI et, naturellement, le sport.



- L'ensemble des fonctions privatives ou des fonctions d'appui, des fonctions logistiques, qui concourent au fonctionnement de l'établissement.

Les surfaces utiles sont les surfaces qui sont nécessaires au fonctionnement de l'établissement. Dans le cas présent, elles comprennent les sanitaires ; ce n'est pas toujours le cas. Et la surface totale comprend des provisions pour locaux techniques et circulation générale de l'établissement.

Madame ZIANI.- Au niveau de la circulation, est-ce que vous avez tenu compte des personnes ayant un handicap ?

Monsieur KLOTZ.- Absolument. Une particularité de cet établissement est que nous avons pris en compte la réglementation 2005, avec ses décrets d'application 2007 en particulier, sur l'ensemble de la prise en compte de handicaps et déficits, quelle que soit la nature du handicap et du déficit. Il ne s'agit donc pas simplement de prendre en compte des handicaps pour des personnes en fauteuil. Ce peut être aussi du handicap temporaire, une personne qui s'est blessée la cheville et qui marche avec une canne, une personne avec une poussette qui vient visiter l'établissement... Que sais-je ?

Madame ZIANI.- Ils pourront accéder à tous les niveaux sans problème ?

Monsieur KLOTZ.- L'ensemble des locaux de l'établissement qui recevront du public sera accessible à tous les types de handicap, y compris les handicaps sensoriels, les déficients visuels, auditifs. Nous avons valorisé aussi cet aspect-là de l'accessibilité. Bien évidemment, sur l'ensemble de l'établissement, le projet prend en compte l'accessibilité et la chaîne des déplacements, depuis l'entrée de l'établissement jusqu'à l'ensemble des locaux de l'établissement.

Le maître d'œuvre veillera bien évidemment à la continuité de la chaîne de déplacements vis-à-vis des espaces extérieurs, c'est-à-dire vis-à-vis du domaine public, pour qu'il y ait la continuité de la chaîne des déplacements avec la ville en particulier, depuis les points d'accès du bus et du stationnement extérieur.

En termes de surface, nous aboutissons à une évaluation de la surface hors œuvre de 15 000 mètres carrés, c'est-à-dire la surface totale de l'établissement, y compris les épaisseurs de murs, les poteaux, la structure, etc.

Nous sommes à 11 000 mètres carrés en surface utile. Cette surface utile comprend donc en particulier les sanitaires, et il y a 2 200 mètres carrés supplémentaires de surface de circulation et locaux techniques, qui nous amènent à une surface totale de l'établissement de 13 200 mètres carrés. C'est la surface que les agents d'entretien devront balayer. Alors que les 15 000 mètres carrés comprennent l'épaisseur des structures, de l'isolation, etc.

En termes d'aires extérieures, nous sommes à 14 500 mètres carrés, avec :

- Sur la fonction « accueil et vie scolaire » 6 600 mètres carrés : le parvis d'entrée, la cour de récréation, les aires extérieures.



- Sur les enseignements, les 7 000 mètres carrés correspondent aux espaces sportifs extérieurs.
- Sur la logistique et les logements de fonction, c'est un peu de stationnement pour les logements de fonction, mais c'est aussi l'accès à l'aire de service de l'établissement, notamment l'accès à la fonction restauration pour les livraisons.

Madame ZIANI.- Pour les familles, avez-vous prévu du stationnement ?

Monsieur KLOTZ.- Nous l'avons prévu conformément au Plan local d'urbanisme, à hauteur d'une place de stationnement pour 100 mètres carrés de surface construite.

Madame ZIANI.- Pour 1 200 personnes, vous ne pensez pas que c'est insuffisant car il y a des jeunes qui ont leur voiture...

Monsieur KLOTZ.- Cela donne une surface conséquente sur l'ensemble. Il y aura éventuellement du stationnement extérieur qui pourra être mis en place. La vocation de la Région n'est pas de faire du stationnement pour les élèves. Les places qui sont à l'intérieur de l'établissement sont dédiées à l'administration, au personnel enseignant, au personnel d'accompagnement, et aux logements qui sont sur le site.

Madame ZIANI.- Et quand les parents sont convoqués ?

Monsieur KLOTZ.- Il y a quelques places « visiteurs » qui sont prévues. Ce n'est pas calibré aujourd'hui.

Madame ZIANI.- Il serait intéressant d'agrandir parce que l'on voit ce qui se passe à Diderot et à Antonin Artaud, c'est lamentable. À construire un nouveau lycée, autant le prendre en considération.

Monsieur KLOTZ.- C'est pris en considération. Nous avons même pris en considération des espaces que l'on qualifie d'extérieurs au lycée, c'est-à-dire au-delà de la ligne de la clôture de l'établissement, qui permettent du stationnement minute pour la dépose d'élèves par les familles, et qui permet aussi du stationnement de cars.

Madame ZIANI.- Et pour les stationnements lors des réunions, quand il y a des Assemblées générales... 100 mètres carrés...

Monsieur KLOTZ.- Ce n'est pas 100 mètres carrés de stationnement, c'est une place de stationnement pour 100 mètres carrés de surface totale construite du lycée, soit 150 places de stationnement sur l'établissement.

Monsieur DIMEUR.- Je voudrais signaler qu'à côté de la traverse des Pâquerettes, la rue qui va vers le rond-point, en face les facultés, il y a un ancien parking de 400 places, qui est fermé à l'heure actuelle parce qu'il était dégradé. Il pourrait servir car il est à 3 minutes de l'entrée du lycée.

Monsieur KLOTZ.- Nous ne l'avons pas pris en compte sur le site car il est à l'extérieur, mais cela pourrait être un atout non négligeable.

Madame ANDRIEUX.- C'est important à regarder.



Madame VALADEAU.- D'autant que cela réglerait le problème en partie pour l'IUT. Par rapport à ce que dit Madame ZIANI, on se rend compte qu'autour des facultés et de l'IUT, tout le monde se gare sur les trottoirs. Même avec l'élargissement de la rue des Pâquerettes, si l'élargissement profite au stationnement sauvage sur les trottoirs, cela ne réglera rien. Le fait de pouvoir, d'ores et déjà, pointer des endroits qui permettraient un stationnement, comme on a dans le pôle technologique où il y a un parking dédié, ce serait plus simple.

Monsieur HOLLARD.- J'ai une question par rapport aux chiffres que vous venez de présenter et ceux que vous aviez présentés la dernière fois, qui n'étaient pas tout à fait les mêmes. Sur l'enseignement, vous aviez prévu 8 000 mètres carrés, je vois que vous êtes à 7 500. Vous avez adapté votre projet de quelle manière ?

Monsieur KLOTZ.- Tout simplement parce que nous étions sur la base d'une structure pédagogique encore plus contraignante, avec notamment les ateliers sur l'eau qui étaient beaucoup plus importants, et qui ont été réduits sur l'ensemble. Cela n'affecte pas les enseignements généraux. Cela n'affecte pas les enseignements scientifiques, artistiques, etc. C'est simplement sur la partie « ateliers » où nous avons été, dans une première approche, un petit peu trop généreux.

Monsieur HOLLARD.- Et sur les installations d'éducation physique et sportives ou sur le CDI ?

Monsieur KLOTZ.- Le CDI est inchangé. Les installations sportives sont inchangées.

Madame ZIANI.- Est-ce qu'il y a des classes qui sont prévues pour la préparation au Bac, au BTS, où l'on sépare les élèves pour la préparation aux examens, pour les mettre en situation ?

Monsieur KLOTZ.- Au niveau des BTS, il y a un nombre de salles prévu pour les accueillir.

Madame ZIANI.- Pour les BTS, mais pour les Bacs pro, les Bacs généraux...

Monsieur DIMEUR.- Dans tous les établissements scolaires, quand il y a des travaux à faire par rapport au Bac ou au BTS, il y a des salles prévues dans le lycée. Ce que l'on appelle des salles de permanence. Des salles de classe se libèrent pour pouvoir faire faire aux élèves des devoirs sur table de 4 heures. C'est le proviseur qui organise tout cela dans son établissement.

Madame ZIANI.- Tout à fait d'accord, mais là, il s'agit d'un nouvel établissement, si l'on pouvait, dès le départ, avoir des salles disponibles pour les personnes qui veulent séparer la classe en deux, faire des simulations...

Monsieur MASSIERA.- Ce sera le cas.

Madame ZIANI.- On est en train de préparer un nouveau lycée, si l'on peut avoir des salles directement. Imaginez que vous avez la permanence et en même temps des professeurs qui veulent faire des simulations de préparation au Bac blanc, pourquoi ne pas avoir une salle supplémentaire ?



Monsieur DIMEUR.- Je vous comprends parfaitement, mais dans l'organisation, ces salles sont prévues.

Madame ZIANI.- C'est ce qui se fait actuellement, mais si on pouvait avoir un plus supplémentaire, ne soyons pas mesquins ! C'est l'intérêt de nos enfants.

Monsieur KLOTZ.- Systématiquement, en particulier dans les établissements neufs, nous calibrons, notamment au niveau des salles d'études, de manière à ce qu'il y ait la possibilité d'avoir des salles complémentaires par rapport à des absences de professeurs ou des choses comme celles-là. Il y a donc au moins deux salles d'études prévues dans cet établissement. Quand il s'agit de faire des préparations d'examen, il y a toujours la possibilité d'utiliser la salle à usage polyvalent. À partir du moment où c'est une salle à plat, on peut l'utiliser. C'est une grande salle, qui est intéressante, qui est en général isolée phoniquement, et qui permet de la valoriser de ce point de vue-là.

Il y a, à l'origine du calibrage des locaux pédagogiques, toujours un calibrage en fonction d'un chargement hebdomadaire, c'est-à-dire un nombre d'heures d'occupation des salles, sur la base de la structure théorique maximum, avec une marge de manœuvre. Nous aboutissons, dans le calibrage de l'établissement, de manière générale, à systématiquement une occupation sur la semaine sur l'ensemble des salles, qui est entre 70 et 80 % du temps d'ouverture de l'établissement. Cela laisse encore une certaine marge de manœuvre.

Monsieur HOLLARD.- J'avais une intervention sur le contenu du projet pédagogique parce que vous vous êtes basés sur le projet pédagogique pour faire le projet en surface. Et là-dessus, il est vrai que si l'ensemble du projet était à peu près clair, il y a eu, depuis, un certain nombre de choses qui ont évolué dans la situation nationale, qui font que l'on se pose des questions.

Tout d'abord, la réforme des lycées qui pose un tas de problèmes, sur laquelle il faudrait une réunion du Comité de pilotage pour vraiment approfondir, car tant sur la voie générale que sur la voie technologique et la voie professionnelle, il va y avoir des évolutions profondes. On va entrer dans une période d'incertitudes. Faire un nouveau lycée alors que l'on est en train de faire une réforme, c'est compliqué, d'autant plus qu'il va falloir équilibrer les formations avec trois lycées existants : Artaud, Diderot et ce lycée de Saint-Mitre.

Sur la voie générale, il va y avoir un tronc commun et des options, on ne sait pas encore très bien comment cela va se passer. Sur la voie technologique, il n'est pas question de supprimer les Bacs technologiques, mais on ne sait pas encore ce qui va advenir par exemple des STI. Et sur la filière professionnelle, il est question de ramener le Bac pro de 4 ans à 3 ans. Cela veut dire des conditions particulières qui font qu'il faudra faire une réunion expresse sur ce point, pour analyser cela avec le rectorat.

Un autre point sur le contexte général : les suppressions de postes qui s'annoncent dans l'Éducation nationale. Si la réforme se fait à moyens constants, on ne voit pas très bien comment on va pouvoir faire un nouveau lycée sans dégrader les lycées existants. Cela pose aussi le problème de la qualité des formations.



Et enfin, dernier point : la carte scolaire. Un rapport des inspecteurs généraux, qui n'est pas sorti à la publication, montre que l'assouplissement de la carte scolaire a conduit à dégrader les conditions de mixité sociale. Ils ont constaté que, dans les collèges où il y avait une forme de ghettoïsation, ce n'est pas en rajoutant des filières qui font vitrine, qui peuvent être des offres intéressantes de formation, que l'on arrivera à rétablir la situation. C'est encore un point sur lequel il faudra travailler.

Sur le dernier point que vous avez évoqué, le dernier BTS qui n'est pas attribué, les bruits qui courent sont que le BTS SP3S dont on pensait qu'il serait attribué à ce lycée, finalement ne le serait pas. Il serait créé à Émile Zola. On ne sait rien là-dessus. Cela demande quelques explications.

Monsieur KLOTZ.- Il y a un élément par rapport à vos interrogations sur lequel je peux répondre, concernant les enseignements professionnels. Cela fait déjà deux ans, voire trois ans, que nous travaillons, dans un certain nombre d'établissements, sur des transformations de BEP plus Bac pro en Bac pro 3 ans. On se rend compte que, globalement, on a un nombre d'heures moindre puisque l'on passe de 4 ans à 3 ans, donc à partir du moment où on le développe aujourd'hui sur la base de 4 ans et que cela passe sur 3 ans, on a une marge de manœuvre supplémentaire pour intervenir. On l'a constaté sur quelques établissements, qui ne sont plus maintenant simplement en essai, mais qui fonctionnent véritablement sur des Bacs pro 3 ans. L'organisation de la pédagogie est un peu différente. On a peut-être un peu plus du travail de groupe. Donc, les quelques heures que l'on gagne sur une année, finalement sont mises à profit, et on reste à volume immobilier constant de ce point de vue-là.

En revanche, sur la réforme des enseignements, je n'ai pas beaucoup d'informations tangibles, aujourd'hui. Je vais donc laisser la parole à Monsieur MASSIERA.

Monsieur MASSIERA.- Je partage évidemment vos préoccupations puisqu'elles sont nos préoccupations au quotidien. Toujours est-il que lorsque l'on prend la décision de construire un lycée neuf comme celui-là, il faut, à moment donné, arrêter une structure pédagogique, sinon on ne peut pas faire travailler les architectes, établir des programmes et respecter les calendriers de réalisation.

L'objectif, aujourd'hui, est de travailler sur la base de la structure pédagogique telle qu'elle a été arrêtée par Monsieur le recteur, en ne s'interdisant pas, tout au long de la préparation de ce lycée - et on va avoir pas mal de réunions qui vont se dérouler au fur et à mesure de l'avancement de ce dossier - de rectifier le tir, si nécessaire, en fonction de l'évolution de la structure pédagogique.

La réforme du lycée, aujourd'hui, on ne sait pas ce qu'il y a à l'intérieur. Il se trouve que c'est le Recteur de GAUDEMAR qui a été chargé de cette réforme auprès du ministre. Nous serons aux premières loges, si je puis dire, pour savoir ce qui va en sortir. Je pense que l'on a suffisamment de bonnes relations avec le rectorat pour essayer de travailler intelligemment et de trouver les solutions les meilleures.

Aujourd'hui, il y a des interrogations sur les BTS, c'est évident. Ce n'est pas le seul lycée d'ailleurs. Pour le lycée de Drap aussi, on a un BTS annoncé, mais on ne sait pas lequel. Si l'on veut garder cette dynamique du projet, il faut continuer à



instruire ce dossier, à développer les différentes étapes, en ne s'interdisant pas, le moment venu, de questionner le rectorat sur telle ou telle évolution.

Je ne suis pas du tout inquiet. L'enveloppe en mètres carrés qui vous est proposée aujourd'hui est suffisamment souple pour permettre, tout au long du travail de conception de ce lycée, d'opérer des évolutions, si nécessaire.

Je crois que vos questions sont tout à fait intéressantes et qu'on les reposera régulièrement, y compris à Monsieur le recteur qui suit ce lycée avec beaucoup d'attention. Je crois qu'il a porté un soin particulier à l'élaboration de cette structure pédagogique, en veillant à ce qu'il ne soit pas en concurrence avec les autres lycées du secteur, mais que l'on assiste à un rééquilibrage et qu'il n'y ait pas des lycées de bon niveau et des lycées moyens. La structure pédagogique, telle qu'elle est proposée, me semble assez complémentaire avec les autres lycées du secteur. L'objectif est d'obtenir un maillage relativement égal et juste de l'ensemble des lycées de la région.

Monsieur KLOTZ.- Nous avons extrait du programme un sous-ensemble concernant l'éducation physique et sportive parce que cela avait fait l'objet de quelques interrogations lors de la précédente séance. Nous vous présentons ici le détail des locaux et des espaces qui sont destinés à l'éducation physique et sportive dans l'établissement.

Un total de surface utile de 1 500 mètres carrés, qui comprend en particulier un gymnase de type C allongé, de manière à permettre la mise en place d'un mur d'escalade et le recul nécessaire pour ce mur. Ce qui amène à dire que ce gymnase peut accueillir trois divisions simultanées puisqu'un gymnase traditionnel peut être utilisé avec un système de rideau par deux divisions en parallèle, et donc on peut avoir la possibilité d'avoir le mur d'escalade en complément. Trois divisions dans un gymnase, cela fait beaucoup, mais on peut le faire fonctionner avec le rideau : une division d'un côté qui peut être escalade, et de l'autre côté, qui peut être de la gymnastique ou d'autres activités.

En complément, nous avons 300 mètres carrés qui correspondent à des espaces d'accompagnement : accueil, locaux de vestiaire et sanitaires pour les enseignants et pour les élèves, locaux de ménage, dépôt, qui font fonctionner l'ensemble. Plus des aires extérieures que nous avons calibrées, pour l'instant, sur la base d'une piste d'athlétisme correspondant à un anneau de 250 mètres, intégrant une piste de vitesse. Et une aire multisports pour l'ensemble.

En comparaison des éléments que vous avez présentés dans le cadre d'un courrier adressé à la Région, voilà quelques éléments complémentaires explicatifs.

Notre travail consiste, sur la base de la structure pédagogique, à définir le nombre d'heures d'enseignement de l'établissement. Nous avons, pour cet établissement, défini un nombre de 65 heures hebdomadaires pour les 36 divisions de l'établissement. 65 heures qui correspondent à deux lieux simultanés d'enseignement de l'éducation physique et sportive. Ce peut être deux lieux dans le gymnase, le gymnase plus un extérieur, deux lieux extérieurs avec la piste d'athlétisme et le terrain multisports.



En comparaison, vous aviez évoqué le lycée Émile Zola : il est calibré à 184 heures hebdomadaires, soit pratiquement le triple du futur lycée de Saint-Mitre. Cela justifie un besoin dans le lycée Émile Zola, en simultané, de cinq à six lieux d'enseignement d'éducation physique et sportive.

Monsieur MOUTON.- Au niveau de la conception des locaux, il est vrai que le design rentre beaucoup en compte, mais pensez aussi aux gens qui entretiennent ces locaux : des matières sur les murs qui ne soient pas difficiles à entretenir, des éclairages indirects et non pas placés à 7 ou 8 mètres de haut parce que pour y accéder, c'est dangereux. Pensez aussi à des locaux pour les personnels qui soient autres que 10 mètres carrés car, quand vous avez le chariot et le matériel, cela fait peu. Pensez à divers petits locaux dans différentes coursives. Ne pas mettre des locaux centraux à l'extérieur du bâtiment qui obligent à faire des kilomètres chaque fois pour aménager les pièces. Pensez à eux. Ils y vivent pratiquement un quart de leur vie dedans. Il serait bien de les considérer.

Monsieur KLOTZ.- Nous les avons considérés. Sur les locaux des agents pour l'entretien de l'établissement, il y a un local ménage central, avec un stockage de produits, mais il y a, de façon systématique, un local ménage par étage ou par grand plateau construit. Ces locaux sont prévus afin que les chariots ne se baladent pas sur tout le parcours du lycée.

Monsieur MOUTON.- Prévoyez aussi des matériaux faciles à entretenir.

Monsieur KLOTZ.- De la même façon que nous avons dit, tout à l'heure, qu'une attention particulière est portée sur cet établissement à l'accessibilité, il y a aussi une attention particulière portée à la qualité environnementale, pour différentes raisons, en particulier parce qu'il se trouve sur la ZAC Sainte-Marthe. De ce point de vue-là, je laisserai la parole à Madame GUERGEN, qui développera ces sujets.

Monsieur BARAK.- J'aurais aimé revenir sur la pratique sportive. Vous tablez sur deux classes en même temps, pour un établissement de 1 100 élèves. Je travaille actuellement dans un établissement de 500 élèves, et nous avons trois à quatre classes en même temps. Je ne sais pas comment vous faites vos calculs. Je ne sais pas où vous avez regardé les gens travailler. Je n'arrive pas aux mêmes calculs.

Apparemment, avec vos deux classes que vous pouvez faire travailler dedans ou dehors. Personnellement, cette année, j'étais souvent dehors, et je peux vous dire qu'il y a une grande partie des heures qui sont perdues parce que, quand vous avez de l'eau sur les terrains, à part du water-polo il n'y a pas grand-chose à faire.

La surface que vous prévoyez à l'intérieur est insuffisante au niveau collège, très largement puisqu'il y a une seule grande salle, alors au niveau lycée, je n'en parle même pas.

Au niveau de la longueur, effectivement, le fait de monter à 50 mètres sur la longueur permet d'intégrer le mur d'escalade, avec la possibilité d'avoir un rideau. En revanche, sur le reste, il est nettement moins évident de faire travailler deux classes sur la grande salle, notamment parce que l'on ne peut pas travailler sur un même sol dans



des activités physiques, artistiques et dans des activités de sport collectif, qui n'ont pas les mêmes caractéristiques.

Au niveau de la largeur, je pense que vous êtes sur un ancien standard. Nous avons proposé, et nous avons publié depuis des années déjà, un référentiel qui a été mis en œuvre par le Conseil général, avec une largeur de 28 mètres, qui permet de passer d'un maximum de six terrains de badminton, par exemple, à neuf. Quand vous avez des classes au-delà de 27, faites le calcul, vous avez 3 élèves par terrain, vous pouvez travailler. En lycée, c'est généralement au-dessus. Cela veut dire que vous allez avoir six terrains pour plus d'élèves que ce n'est déjà le cas en collège où l'on a moins d'élèves. Il y a un moment où cela ne fonctionne plus. Je ne vous parle même pas du grand standard où l'on est à 40 mètres de largeur et où l'on peut faire du handball dans la largeur, avec deux terrains de handball.

Je pense qu'il y a des choses sur lesquelles il faudra revenir.

Trois mille mètres pour l'athlétisme : y a-t-il un anneau circulaire à l'intérieur ? Est-ce qu'il y a quelque chose qui est prévu ?

Monsieur KLOTZ.- C'est le terrain multisports qui est prévu. Les 4 000 mètres carrés sont la partie centrale, et les 3 000 mètres carrés correspondent à l'anneau et à la piste de vitesse.

Monsieur BARAK.- A quoi correspond l'aire multisports ?

Monsieur KLOTZ.- Elle est à qualifier.

Monsieur BARAK.- Étant donné que nous sommes aujourd'hui dans la présentation du programme définitif, quand sera-t-elle définie ?

Monsieur KLOTZ.- Prochainement. Nous y travaillons, pour l'instant.

Monsieur MASSIERA.- Nous sommes peut-être au quinzième ou seizième lycée neuf, et nous avons souvent été confrontés à ces craintes, notamment de la part des professeurs d'éducation physique et sportive. Je vous propose de vous associer à la mise au point de ce projet sur le plan du sport. Le référentiel sportif de la Région, qui n'est pas celui du Conseil général, mais qui est quand même relativement conséquent, me permet de penser que l'ensemble des activités sportives peut être réalisé dans de bonnes conditions. Encore faut-il en discuter, et peut-être que vous avez des observations tout à fait pertinentes à nous proposer. Je vous propose que, dans les prochains jours ou prochaines semaines, nous fassions une réunion spécifique au sport, et vous pourriez contribuer à nous apporter vos éclairages. Et nous, nous vous donnerons aussi les éléments qui sont les nôtres en termes d'usage, puisque nous avons 180 lycées et un certain recul sur l'activité.

Je suis preneur d'une réunion assez rapidement avec vous sur ces questions-là, en liaison avec le programmiste. Je crois que ce n'est pas forcément le rôle aujourd'hui de détailler les surfaces et les activités parce que nous le faisons au fur et à mesure, et en général aussi avec les équipes pédagogiques. S'il y a des doutes sur la capacité de ces équipements, il est important d'en discuter ensemble assez rapidement.



Monsieur KLOTZ.- En termes d'organisation générale, nous vous avons présenté des schémas qui étaient relativement proches de ceux-ci.

Vous retrouvez les trois ensembles fonctionnels : l'enseignement, l'accueil et la vie scolaire au sens large du terme, et tout ce qui est logistique avec une particularité pour la restauration puisqu'elle concerne à la fois des espaces logistiques et des espaces du public.

Quelques particularités en termes d'accessibilité. Même si on essaie généralement de limiter les points d'entrée pour la sécurité, il y a bien évidemment la possibilité d'une autonomie de fonctionnement pour les logements, une entrée de service qui est complètement indépendante de l'entrée principale de l'établissement, de manière à ne pas générer le croisement de flux entre des véhicules et des piétons. Il y a une entrée piétons principale, valorisée avec une dépose minute, un stationnement des cars et un parvis qui permet de gérer les flux importants d'élèves, notamment.

Il y a la possibilité d'une entrée autonome à la salle polyvalente, afin qu'elle puisse être utilisée en dehors des heures de fonctionnement de l'établissement, moyennant quelques conditions de sécurité particulières pour que, justement, l'établissement ne soit pas ouvert et ne risque pas des problèmes particuliers de sécurité alors que la salle polyvalente peut être ouverte, en soirée par exemple.

Il y a également la possibilité d'avoir l'ensemble des locaux et des espaces sportifs accessibles de façon autonome, afin qu'ils puissent être utilisables en dehors des heures de fonctionnement. Cela peut être valable pour le mercredi après-midi, mais aussi le samedi, et pourquoi pas le dimanche, voire éventuellement en soirée, alors que l'établissement est fermé.

La séparation espaces privés/espaces publics est aussi quelque chose de très important pour la sécurité des élèves, des enseignants et des personnels faisant fonctionner l'établissement. Nous avons une grande zone accessible au public avec l'ensemble des enseignements, et l'accueil et la vie scolaire, et une zone qui est appelée « logistique », avec la possibilité de mettre des clôtures entre les deux, de manière à ce que les élèves ne déambulent pas dans l'ensemble des zones privatives de l'établissement.

Ceci a été affiné et détaillé. Ce n'est pas l'objet non plus de la présentation d'aujourd'hui. Il y a, dans le programme, un certain nombre de schémas de fonctionnement, par ensemble fonctionnel, qui déclinent complètement l'établissement et qui permettront aux équipes d'architectes de bien comprendre le fonctionnement de l'établissement et de le concevoir en tant que tel.

Je vais laisser maintenant la parole à Madame GUERGEN pour le développement du programme environnemental.

Madame GUERGEN.- Le programme environnemental comprend les prescriptions à respecter pour ce projet par l'équipe de conception, au même titre que le programme technique et architectural que nous venons de voir.

Il a été établi sur la base de trois grands documents de référence :



- Un référentiel sur le développement durable des lycées de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui est en cours d'élaboration et qui s'enrichit au fur et à mesure des projets.

- La charte de qualité environnementale de la ZAC des Hauts de Sainte-Marthe, parce que ce lycée s'inscrit vraiment dans un projet d'éco quartier. Nous devons respecter les prescriptions environnementales : les objectifs de consommation, la prise en compte d'un certain nombre d'éléments.

- La charte pour la qualité environnementale des opérations de construction et de réhabilitation en région méditerranéenne. Une charte un peu plus globale de prise en compte des problématiques environnementales pour les régions méditerranéennes, que l'on appelle la charte CODEBAQUE.

Le programme environnemental se décline selon un certain nombre de préoccupations qui sont identifiées. En face de chaque préoccupation, vont correspondre une exigence et un indicateur chiffré, que l'on va suivre tout au long du projet, depuis sa conception jusqu'à sa réalisation et son exploitation.

Cette préoccupation se répartit selon quatre grands thèmes :

- La relation du projet sur son territoire.
- Le choix des matériaux.
- L'énergie, l'eau, les déchets et l'entretien.
- Le confort et la santé.

Chacune de ces préoccupations est hiérarchisée suivant le niveau « base », « performant » ou « très performant ». On voit déjà se dessiner un profil assez ambitieux en termes de performance. Je vais rapidement passer sur les cibles « base » et « performant » et rentrer dans le détail des cibles très performantes.

On a identifié des cibles liées à l'analyse environnementale du site que je vous ai présentées tout à l'heure :

- Favoriser les déplacements propres.

On se posait aussi la question du stationnement parce qu'à l'échelle de la ZAC, on cherche à encourager les déplacements par des modes doux (vélos, piétons et transports en commun).

INTERVENTION.- Est-ce que vous avez la fréquence des bus ?

Madame GUERGEN.- Cela fait partie du projet de la ZAC. Il y a plusieurs projets de création de lignes de bus. Il y en a qui existent, avec une fréquence qui est augmentée, et des lignes qui sont créées.

- Gérer les eaux de pluie et d'orage.

On l'a évoqué tout à l'heure. Ce site est assez sensible de ce point de vue-là.

- Maintenir et recréer la biodiversité.



Ce site est assez sensible. Il est riche de sa biodiversité qu'il va falloir préserver et valoriser.

Au niveau des matériaux :

- Rationaliser les espaces.

Cela signifie avoir vraiment les espaces nécessaires au fonctionnement, pour éviter d'imperméabiliser les surfaces, de consommer de l'énergie pour chauffer certains locaux. Cela veut dire aussi favoriser des bâtiments qui sont compacts parce que c'est meilleur pour les consommations énergétiques.

- Le choix des procédés et matériaux :

Ce sera un choix réfléchi sur les matériaux, du point de vue de leur consommation de ressources, de leur entretien et de leurs propriétés mécaniques. Cela signifie que l'on va vraiment avoir une démarche de choix de matériaux selon un certain nombre de critères, et pas seulement un critère économique.

Sur la thématique « Énergie, eau, déchets et entretien » :

- L'énergie :

C'est la cible la plus performante. La maîtrise de la demande d'électricité en découle directement. Énergies renouvelables, également. C'est un gros bloc très performant.

- Cible « maintenance » :

Cela signifie que l'on va avoir une préoccupation, surtout en phase de construction, pour vérifier les équipements qui sont mis en place, des matériaux faciles à entretenir, des équipements standardisés, l'espace utile autour des équipements en cas d'intervention.

Enfin, la dernière préoccupation classée en « très performant », c'est le confort thermique d'été.

Je ne vous détaille pas le confort acoustique, le confort visuel, la qualité de l'air : ce sont des enjeux, surtout dans l'enseignement car la qualité de l'ambiance favorise la qualité de l'enseignement.

Pour conclure, les grandes lignes des objectifs fixés qui correspondent aux préoccupations évoquées précédemment sont :

Du point de vue énergie, on va chercher à limiter les besoins. Le bâtiment lui-même, de par sa conception, va consommer le moins possible, avec un objectif d'amélioration par rapport à la réglementation thermique de 50 %. En France, il existe une réglementation thermique qui fixe des degrés d'isolation des bâtiments et la performance des systèmes. Là, on fait un effort de 50 % de plus. Ce qui correspond au modèle EFINERGIE.

Énergies renouvelables : on favorise l'énergie bois pour le chauffage.

Madame ZIANI.- Où allez-vous prendre le bois ?



Madame GUERGEN.- Différentes filières sont en développement sur la région. Ce sont des bois issus de scieries ou de forêts. Des exploitants les récupèrent et en font des plaquettes ou des granulés, et les distribuent sur la région.

Madame ZIANI.- Quelles forêts ?

Madame GUERGEN.- Des forêts des alentours.

Madame ZIANI.- On va déboiser ?

Madame GUERGEN.- Pas du tout, ce sont des sous-produits de l'industrie du bois.

INTERVENTION.- Est-ce qu'il est envisagé des puits de ventilation pour compenser la chaleur de la journée par la fraîcheur de la nuit ?

Madame GUERGEN.- A ce stade-là, on n'impose rien, ce sera aux architectes de proposer des solutions, mais tout est possible.

INTERVENTION.- Quelle est la nature du sous-sol ?

Madame GUERGEN.- C'est de l'argile. L'étude est en cours, nous n'avons pas encore le rapport.

Monsieur MASSIERA.- En fait, on définit des seuils auxquels nous souhaitons que les architectes parviennent. Ils peuvent proposer des solutions différentes, l'essentiel est d'arriver au niveau de qualité qui fera partie du cahier des charges.

INTERVENTION.- Et l'éolien ?

Madame GUERGEN.- En milieu urbain cela n'est pas l'idéal. On peut toujours envisager de petites éoliennes à axe vertical, mais ce site présente un relief et une urbanisation alentours telle que les éoliennes ne pourront pas fonctionner de manière optimale.

Monsieur MOUTON.- Au niveau environnemental, y aura-t-il des toitures végétales ?

Madame GUERGEN.- Cela fait partie des choses qui seront intégrées à la démarche environnementale, simplement parce qu'on va avoir une vue directe sur le lycée, quand on sera notamment sur le parvis de l'église. Les toitures végétalisées permettent d'avoir une vue agréable sur le lycée. Mais, ce n'est pas une obligation. On encourage les architectes, mais ce sera à eux de faire des propositions.

Madame ZIANI.- On peut les acter ou non, si elles ne respectent pas le cahier des charges.

Monsieur MASSIERA.- En règle générale, aujourd'hui, dans les lycées neufs, nous avons souvent des propositions architecturales qui intègrent les toitures végétalisées, dans la mesure où les produits que l'on met sur les toitures sont naturels, mais qui demandent peu d'entretien et qui ont une forte valeur thermique. La plupart du temps, les architectes proposent ce type de revêtement.



Madame GUERGEN.- Cela a un avantage aussi en termes de gestion de l'eau : en cas d'orage, on stocke une partie de l'eau, et on ne renvoie pas tout au réseau. Cela évite certains petits désagréments. Et cela améliore la rétention, l'isolation, le confort, la vue.

Pour continuer sur les énergies renouvelables, nous avons prévu une centrale photovoltaïque qui couvrira 20 % des besoins en électricité du lycée et de l'eau chaude sanitaire solaire pour les logements.

Monsieur HOLLARD.- Quelle surface de photovoltaïque ?

Madame GUERGEN.- On ne peut pas, à ce stade, définir exactement la surface car cela dépendra des besoins en électricité du lycée. Les besoins dépendent de la configuration, des surfaces, des équipements. Pour la production d'eau chaude d'un logement, si vous voulez une idée, cela représente environ 2 mètres carrés.

Madame ZIANI.- Et les 80 % restants, ce sera de l'électricité. Vous ne trouvez pas que cela ne fait pas beaucoup.

Madame GUERGEN.- En premier lieu, le but est de réduire les consommations.

Monsieur MASSIERA.- Il y a aussi un problème sur le plan réglementaire. Aujourd'hui, la Région n'est pas reconnue comme autorité exploitante de photovoltaïque. Elle a été oubliée dans le cadre des dispositifs réglementaires. C'est la raison pour laquelle le Président de la Région et le Président du Conseil général de Vaucluse ont posé des questions écrites à l'Assemblée nationale, pour demander que soient réintégrés les Régions et les Conseils généraux dans les autorités qui peuvent exploiter les ressources photovoltaïques.

Il faut savoir que l'électricité qui est produite par les cellules photovoltaïques est obligatoirement « revendue » à EDF, qui les rachète à un tarif préférentiel de 55 centimes d'euro le kilowatt/heure - ce qui est largement plus important que le tarif public - dans le but de favoriser l'émergence de ce type d'installation.

En fait, l'énergie photovoltaïque qui sera produite sur l'établissement sera revendue à EDF, et donc la recette générée par cette revente retournera soit à la Région, soit à l'établissement public local d'enseignement. Nous pensons que, dans un premier temps, ce sera l'établissement qui gèrera cette installation, qui est relativement simple en termes de fonctionnement, moyennant un contrat de maintenance qui sera pris en charge.

Cela aura également une vertu pédagogique car, au-delà de la production d'énergie photovoltaïque, des dispositifs permettront aux élèves, à la communauté éducative, de voir la production d'électricité, les consommations. Nous le mettrons également dans le cahier des charges. Aujourd'hui, le seul dispositif est la revente du courant à EDF par l'intermédiaire de panneaux dits intégrés.

Globalement, aujourd'hui, 20 %, c'est une performance relativement importante et intéressante. Sinon, cela voudrait dire aussi que plus vous augmentez la



capacité de production, plus vous augmentez aussi les surfaces de toiture en photovoltaïque.

Je crois qu'il faut trouver un juste équilibre entre une production suffisante et, en même temps, une qualité environnementale qui soit assez grande aussi en matière architecturale, notamment.

Madame GUERGEN.- Je voudrais rajouter qu'il y a un ensemble de mesures qui permettent à la base de réduire les consommations. Ensuite, on a recours aux énergies renouvelables.

Pour terminer sur les grands principes de qualité environnementale du projet :

Du point de vue paysage : favoriser les modes de transports propres, prendre en compte la richesse naturelle du site, une attention particulière portée à la qualité des espaces extérieurs, valoriser les vues existantes, sur le paysage, sur l'église et les vues du lycée, donc les toitures à soigner.

Enfin, une grande thématique : confort et qualité d'usage, dans le bâtiment, favorisant la qualité de l'enseignement. Cela passe par le biais d'une ventilation performante pour la qualité de l'air, par le choix de produits non nocifs aux élèves, par un confort thermique assuré en mi-saison par des solutions passives, sans recours à la climatisation active, ou même l'orientation du bâtiment sur le site. Et un éclairage naturel abondant car nous sommes dans des locaux de travail sur papier, et l'éclairage naturel est le plus favorable.

Madame DIMANCHE.- Au niveau du plan de circulation du quartier, est-ce que vous l'avez un peu élaboré ? J'ai vu que vous prévoyez d'élargir la rue des Pâquerettes, comment cela va-t-il se passer au niveau de la circulation ?

Monsieur KLOTZ.- Il y a une grande incertitude avec la route départementale. Peut-être que Monsieur MASSIERA peut intervenir.

Madame DIMANCHE.- Les riverains sont un peu inquiets, en ce moment.

Monsieur MASSIERA.- De toute façon, vous imaginez bien que l'on se préoccupe de ces questions-là, mais nous ne sommes pas les seuls. En tant que Région, nous ne pouvons pas résoudre seuls des problèmes aussi complexes que le plan de circulation. Je pense que la Mairie des 13/14 pourrait nous donner quelques informations là-dessus. C'est lié aussi à l'évolution de la ZAC. C'est tout ce qui est en gestation aujourd'hui en matière de circulation. C'est tout le travail que l'on va faire aussi avec la RTM pour les déplacements, l'augmentation du maillage en transport en site propre. On continue à travailler sur ces questions-là, on n'a pas vraiment de solutions toutes faites. Nous avons un peu de temps devant nous.

Madame DIMANCHE.- Quand il y aura les travaux, comment cela va-il se passer ? Parce que les routes sont étroites.

Monsieur MASSIERA.- On sait tout cela, on s'adaptera. C'est souvent le cas lorsque l'on construit des lycées neufs, notamment en site urbain.



Monsieur DIMEUR.- Sur le plan de la circulation, il y aura des choses qui seront faites, mais cela va se situer dans la partie des Pâquerettes qui rejoint le rond-point de l'IUT. Le chemin de Saint-Mitre à Four de Buse ne va pas être touché puisque l'on est en train de construire de tous les côtés. Les cars vont circuler comme d'habitude. C'est l'autre côté qui va être totalement transformé. Mais, il est vrai que c'est encore à l'étude.

Monsieur MASSIERA.- On poursuit les négociations. Nous avons une réunion de travail avec le Directeur des routes du Conseil général, lundi. Nous continuons à travailler avec la RTM, avec la Mairie.

Madame ANDRIEUX.- Le nouveau Président de la RTM est élu sur ce secteur. À mon avis, cela mettra de l'huile dans les rouages.

Monsieur VALBON.- Pour compléter les propos de Monsieur MASSIERA, c'est effectivement vraiment le cœur de la problématique que le Maire de secteur nous a donnée à travailler. Nous sommes constamment en relation avec les partenaires qui sont chargés des transports : le Conseil général, la Communauté urbaine et la RTM.

Nous défendons dans toutes les réunions de travail, et je pense que c'est ce qui va, petit à petit, se développer, d'une part, de réaliser la RD 4, qui permet de relier l'ensemble jusqu'à la route de Saint-Mitre, avec un transport collectif en site propre dessus. C'est évidemment indispensable dans le cadre de la ZAC des Hauts de Sainte-Marthe, et la CUM l'anticipe. A priori, on devrait aboutir positivement sur une emprise réservée, avec des créations de lignes. C'est là où ce n'est pas encore ajusté, mais la RTM est consciente qu'il faudra créer des lignes au-delà de ce qu'il est prévu aujourd'hui parce que, même en améliorant les fréquences, cela ne suffit pas.

Les gens du quartier peuvent être rassurés sur le fait qu'il n'y a aucun partenaire qui imagine un seul instant que la rue des Pâquerettes va être la solution pour l'accès au lycée.

INTERVENTION.- Une question de détail : est-ce qu'une zone de stationnement pour les vélos est prévue ?

Madame GUERGEN.- Oui. Cela fait partie du programme environnemental.

Monsieur CONTINO.- Je voudrais préciser que, dans la zone, il y a plusieurs maîtres d'ouvrage qui ont des compétences en voirie. D'abord, la ZAC des Hauts de Sainte-Marthe, qui est en gestion par Marseille Aménagement, qui est une ZAC d'intérêt communal, qui lui a été attribuée par la Ville de Marseille. Marseille Aménagement a en charge la réalisation de la trame viaire à l'intérieur de la ZAC, et donc la création d'une voie provisoire sur l'assiette de la RD4d, qui sera un boulevard urbain qui relira le chemin des Bessons au chemin du Merlan.

La rue des Pâquerettes sera un des accès à ce lycée par le nord, par le chemin de Saint-Mitre à Four de Buse. La rue des Pâquerettes va être élargie. Elle est à 90 % à l'intérieur de la ZAC des Hauts de Sainte-Marthe. Elle est donc sous maîtrise d'ouvrage de Marseille Aménagement. La Communauté urbaine, qui a la compétence



en voirie, est prête à faire ce qui est hors périmètre de ZAC, qui ne représente pas 10 % de la rue des Pâquerettes, mais on essaie de voir la meilleure cohérence pour qu'il n'y ait qu'un seul maître d'ouvrage qui agisse pour élargir cette rue. De l'autre côté, on se retrouve à partir de la rue du Père d'aï, via l'avenue Normandie-Niemen, qui est l'ex-S4, qui sera un axe important pour pouvoir accéder au lycée. Là, il y a une étude de TCSP qui est menée par la Direction des transports de la Communauté urbaine. Donc, beaucoup de maîtres d'ouvrage et de coordinations à mettre en place pour avoir une voirie pertinente à la hauteur de l'enjeu.

Madame ANDRIEUX.- Beaucoup de réunions en perspective, mais en peu de temps, quand même...

Avez-vous d'autres remarques ?

Nous allons conclure avec le calendrier.

Le 24 juin : lancement de la publicité pour le concours d'architecte du futur lycée.

Le 3 juillet : notre deuxième réunion de travail.

Novembre 2008 : remise des esquisses par les équipes de concepteurs.

Décembre 2008 : désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Février 2009 : présentation du projet à notre Comité de pilotage.

Dans le courant de l'année 2009 : études de projet, présentation au Comité de pilotage des avant-projets.

Fin 2009 : lancement de l'appel d'offres pour le choix des entreprises.

Début 2010 : démarrage des travaux, pose de la première pierre. Et, au sein du Comité de pilotage, organisation et phasage du chantier.

A partir de septembre 2011 : livraison échelonnée du lycée de Saint-Mitre.

Monsieur HOLLARD.- Concernant les négociations avec la RTM, est-ce que l'on s'est donné un délai ?

Monsieur MASSIERA.- Nous souhaitons que ce soit le plus rapidement possible, mais nous sommes aussi conscients des difficultés que cela peut représenter. Très honnêtement, on n'a pas de problème, je sais que l'on aura des réponses pertinentes à la livraison du lycée. Cela ne fait pas l'ombre d'un doute.

Monsieur BOTTOT.- Je confirme que, par rapport au délai de mise en œuvre de l'établissement, nous avons les délais suffisants pour traiter l'aménagement de la desserte de l'établissement. En revanche, sur les aspects voirie, c'est un autre souci.

Madame ANDRIEUX.- Merci de votre participation. Bonnes vacances ! Et, au travail dès la rentrée.

(La séance est levée à 18 heures 45)